

en aide à la fondation d'une maison de Petites - Sœurs des pauvres dans sa ville natale.

La sœur fit à différentes fois, diverses demandes à son père ; mais il ne fut pas toujours permis à celui-ci de satisfaire à chacune d'elles.

Un soir, par exemple, elle lui présenta la main ainsi que son *Imitation* avec prière de laisser sur l'une ou l'autre une marque sensible.

“ Vous voyez, cher père, lui dit-elle, ce que je souffre de l'incertitude où je suis, de crainte d'une illusion ou que votre apparition de chaque soir ne soit qu'un effet de mon imagination. Je vous supplie donc de me laisser sur la main ou sur ce livre une marque à laquelle je puisse reconnaître que c'est bien réellement vous que je vois. ”

“ Non, répondit le père, je ne te donnerai pas cette marque. La peine que tu éprouves est voulue de Dieu, et cette incertitude qui fait ton tourment doit contribuer à ma délivrance. ”

Dans la suite, néanmoins, le défunt toucha sa fille du doigt à deux reprises différentes, une première fois à l'épaule droite, une seconde fois sur le cœur ; elle en éprouva la sensation d'une brûlure très douloureuse. Chose étonnante toutefois, comme la sœur en fit discrètement confidence à son confesseur, la peau avait été noircie sans que les vêtements eussent gardé aucune trace visible de brûlure.

Ce qui rassura notamment la sœur touchant la réalité de l'apparition de son père, c'est la grâce qu'elle obtint dans la circonstance suivante, par l'intercession de celui-ci.

Un soir, une religieuse de la Communauté souffrait d'un mal de dents très violent, Sœur Marie-Séraphine eut l'inspiration de demander à son père de prier pour la patiente afin qu'elle fut délivrée de son mal et qu'elle jouit toute la nuit d'un sommeil réparateur. La sœur n'avait pas plutôt formulé sa demande, que la religieuse fut

guérie de ses douleurs et s'endormit paisiblement.

Le 30 octobre, la sœur demanda, sur l'ordre de son confesseur, ce qu'il serait le plus utile de prêcher, *le jour des âmes*.

“ Hélas, lui répondit le père, on ignore dans le monde, ou bien on ne croit pas assez que le feu du purgatoire, est semblable à celui de l'enfer. Si l'on pouvait faire une seule visite en purgatoire, on ne voudrait plus commettre un seul péché véniel, tant celui-ci est rigoureusement puni ! ”

Une autre fois elle lui demanda s'il était sorti de la citerne, parce que depuis trois jours elle ne l'y voyait plus.

“ Oh ! non, répondit-il, et pour preuve, regarde ! ”

Et elle vit aussitôt cette citerne d'où sortaient toujours d'épais nuages d'une noire fumée et des flammes ardentes. Il était en même temps si triste son pauvre père, on s'écriant : *J'ai soif ! j'ai soif !*

Le jour des âmes, il était souriant et dit à la sœur : *Nous avons été soulagés aujourd'hui et un grand nombre d'âmes sont allées au ciel.*

(A suivre.)

— o —

Nouvelle indulgence.

—

Dans ce mois de novembre, particulièrement consacré au souvenir de ceux qui nous ont précédés dans la vie, signalons à ceux qui s'efforcent de soulager les saintes âmes du purgatoire, une nouvelle faveur que Sa Sainteté Léon XIII vient de leur faire en accordant une indulgence de cinquante jours, applicable aux défunts, à la simple invocation ; *Deus meus et omnia !* en français : *Mon Dieu et mon tout !*

C'est à la demande du Procureur-Général des Frères Mineurs Capucins, que le Saint-Père a accordé cette indulgence, le 4 mai 1888. On peut gagner cette indulgence de cinquante jours autant de fois qu'on répètera l'invocation.

— o —